

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Référence
056-2026

Approbation et adoption
du règlement intérieur de
la garderie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 17 septembre à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 11 septembre 2026.

Date de la convocation : le 11 septembre 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Monsieur Arnaud COZIEN, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL et Madame Sophie SCOUARNEC

Excusée : Madame Béatrice BALPE

A été nommée secrétaire : Madame Sophie SCOUARNEC

056-2026 – Approbation et adoption du règlement intérieur de la garderie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de remanier le règlement intérieur de la garderie actuellement applicable,

Monsieur Le Maire expose l'ébauche du dernier règlement, approuvée par les agents municipaux des services concernées.

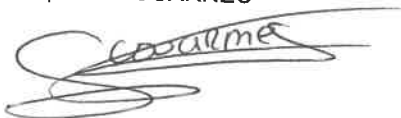
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver et d'adopter le règlement intérieur de la garderie, qui sera applicable dès la rentrée 2026-2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Sophie SCOUARNEC



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

